

TROPHÉE DES LANDES HOSSEGOR 2024

Golf d'Hossegor les 16, 17 et 21 juillet 2024

Tél 05 58 43 56 99 - www.golfhossegor.com - e-mail : secretariat@golfhossegor.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales du Vade-mecum (VMC) 2024

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION (VMC 1.2.1-4)

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés d'une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut amateur. Avant le début de l'épreuve, tous les joueurs licenciés en France devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié ou, pour les joueurs étrangers, sur le site dédié de la ffgolf (<https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms/Calendrier-et-inscriptions>).

II - FORME DE JEU (VMC 1.2.1-7)

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours en brut.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale le dimanche 21 sera de 6 Dames et 9 Messieurs

Trophée Landes Hossegor 2024	Mardi 16/07	Mercredi 17/07	Dimanche 21/07
	1er tour	2ème tour	Finale
Dames Marques bleues	30	30	6
Messieurs Marques blanches	48	48	9

II-1 - Champ des joueuses et joueurs :

Pour le Trophée des Landes Hossegor, dans chaque série, les participants seront retenus en fonction de l'ordre des inscriptions. L'index pris en compte sera celui de la date de clôture des inscriptions soit le jeudi 4 juillet 2024.

II-2 - Séries et qualification :

Pour les 78 participants :

- 1 série Messieurs comprenant au maximum 48 joueurs, d'index \leq à 11,4
- 1 série Dames comprenant au minimum 30 joueuses, d'index \leq à 15,4

Si le quota de Dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres pourront être reversées dans le champ des Messieurs et inversement.

Une qualification pour la finale du dimanche 21 juillet interviendra après le classement brut du 2^{ème} tour, pour 6 places Dames et 9 places Messieurs.

Dans chaque série, les éventuels ex-aequo à l'issue des deux tours cumulés, seront départagés en play-off trou par trou, le mercredi 17 juillet après la publication des classements.

II-3 - Départs :

- pour le 1er tour, ils se feront en principe du tee n° 1, par série et par ordre des index.
- pour le deuxième tour, il se feront du tee n° 1, dans l'ordre inverse des résultats du premier tour.

II-4 - Classement :

Le classement du Trophée est un classement brut exclusivement et obligatoirement par série.
En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou.
Les conditions des play-offs seront affichées par le Comité sur le tableau officiel.

NB : en cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III - ENGAGEMENT

III-1 - Inscriptions :

- La **date limite d'inscription est le jeudi 4 juillet 2024.**
- Les engagements se feront uniquement par le site internet du Golf d'Hossegor (www.golfhossegor.com), rubrique **Trophée des Landes Hossegor**.
Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.
- Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le nom, prénom, adresse, n° de tél, index et incluent les droits d'inscription.
- L'inscription ne sera effective qu'à réception du droit d'inscription effectué uniquement par carte bancaire sur le site.
- Dans le cas où le vendredi 5 juillet des joueurs ne rentreraient pas dans le champ (voir § II-1), les droits d'inscription leur seront restitués.
- La liste des inscrits (et d'attente) sera consultable sur le site du golf le **lundi 8 juillet 2024 au plus tard.**

III-2 - Droit d'inscription :

- 170 € pour les adultes
- 85 € pour les membres du Club d'Hossegor et les jeunes nés en 2000 et après (24 ans et moins)

Tout joueur déclarant forfait après le samedi 13 juillet à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Il est régi par les dispositions du Vademecum (VMC) sportif 2024 de la ffgolf contenant le Règlement Général des épreuves fédérales amateurs (1.2.2), le Règlement Général spécifique des épreuves en simple (1.2.2-2), les Règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (1.2.2-3) réglementant plus particulièrement les nouvelles dispositions sur le Jeu lent et le Code de comportement.

IV-1 - Comportement :

Les joueurs doivent respecter le Code de comportement (*Règle 1.2 et VMC 1.2.2-3/14*).

Au titre du code vestimentaire (d), les blue-jeans, tee-shirts, débardeurs et les shorts sont interdits.

Les joueurs sont aussi tenus de respecter le règlement intérieur du Golf d'Hossegor affiché sur le panneau de l'entrée (ex casquettes etc...).

L'épreuve est **non-fumeur**. (VMC 1.2-2 /5).

IV-2 - Tableau officiel :

Les joueurs devront prendre connaissance des heures de départ, de toutes les informations et/ou modifications éventuelles du règlement et du déroulement de l'épreuve sur le tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

V - PROCLAMATION DES RÉSULTATS, REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix du Trophée des Landes Hossegor auront lieu avec ceux du Grand Prix des Landes Hossegor, le dimanche 21 juillet, environ 30 minutes après publication des classements.

Trois prix seront offerts pour chaque série dames et messieurs.

La remise des prix sera suivie d'un cocktail.

VI - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve sera composé de 5 personnes :

- Le directeur du Golf d'Hossegor (ou son représentant),
- Le président de la commission sportive du Golf d'Hossegor (ou son représentant),
- Un représentant du Golf d'Hossegor,
- Un représentant du corps arbitral,
- Un représentant de la ligue Nouvelle Aquitaine (ou à défaut un autre arbitre).

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre inférieur de jours ou de participants à ceux prévus par le règlement. Sa composition sera affichée au tableau officiel.